Commission scolaire des Patriotes

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 4 AVRIL 2012

LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 11, NUMÉRO 9

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 3 avril 2012.

— Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

Considérant que les parties patronale et syndicale ont convenu d'un calendrier qui répond aux différentes exigences du Régime pédagogique et de la *Loi sur l'instruction publique*;

Mesdames et messieurs les commissaires ont adopté le calendrier scolaire pour l'année 2012-2013 de la formation générale des adultes.

— Considérant que les demandes de renouvellement de projets particuliers pour l'École d'éducation internationale et l'école de la Roselière tiennent compte de la *Politique pour les écoles à vocation particulière et les projets pédagogiques particuliers* au regard des points suivants :

- des besoins et des intérêts de l'ensemble des élèves de la commission scolaire;
- de l'intérêt et de l'implication des parents et des partenaires dans ce projet éducatif qui correspond aux réalités du milieu;
- de l'équité entre les écoles;

Considérant la poursuite de la formation et de l'accompagnement des enseignants ainsi que la poursuite de leur réflexion sur les différentes pratiques d'enseignement;

Considérant le respect de la liste des matières prévues au Régime pédagogique pour ces deux milieux;

Le Conseil a autorisé la consultation sur les demandes de renouvellement des projets particuliers de ces deux écoles.

— Considérant que l'Instruction annuelle 2011-2012 permet la semestrialisation, c'est-à-dire un «mode d'organisation scolaire qui permet à une école de concentrer le temps d'enseignement d'une matière à l'intérieur d'une période plus courte que celle prévue au calendrier scolaire»;

Considérant que la grille-matières adoptée par le conseil d'établissement de l'ÉÉI répond à ce mode d'organisation et ne contrevient pas au Régime pédagogique en respectant les matières obligatoires devant être enseignées chaque année;

Considérant que le conseil d'établissement de l'ÉÉI appuie la recommandation de se soustraire à l'obligation de transmettre un bulletin scolaire aux trois étapes prescrites afin de favoriser la réalisation d'un projet particulier;

Le Conseil des commissaires a autorisé la demande de dérogation de cette école.

— Considérant les consultations exigées par la *Loi sur l'instruction publique* à l'égard des objectifs, principes et critères de répartition des ressources;

Considérant l'importance d'obtenir les commentaires des diverses instances concernées sur le document 1 des encadrements financiers 2012-2013;

Considérant la recommandation du Comité des priorités;

Considérant l'étude du dossier faite en séance de travail du Conseil, le 27 mars 2012;

Mesdames et messieurs les commissaires ont mandaté le Service des ressources financières d'engager, auprès des instances concernées, une consultation sur le document 1 des encadrements financiers 2012-2013.

La date de retour de consultation est fixée au 25 avril 2012.

— Considérant l'appel d'offres public publié du 7 au 23 mars 2012 et après analyse des soumissions reçues;

Le Conseil des commissaires a octroyé un contrat de services professionnels à la firme Brunet Roy Dubé, CA, sencrl pour l'audit du rapport financier annuel de la CSP, des exercices 2011-2012 à 2013-2014.

— Le Conseil a désigné monsieur le commissaire Gaëtan Labelle, à titre de candidat au poste de représentant des commissions scolaires de la Montérégie au conseil d'administration du Cégep de Saint Hyacinthe.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi 1er mai 2012, à 19 h 30

Siège social de la Commission scolaire des Patriotes

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

DANIELLE FILIATRAULT

ALAIN GAUTHIER